



Sèvres, le 7 avril 2015

INFORMATION PERMANENTE

Publication en application des recommandations issues du
Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 27 mars 2015, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, a revu et arrêté les éléments de rémunérations (fixe et variable) pour les membres du Directoire de la Société.

1) Rémunération fixe :

Pour l'exercice 2015, cette rémunération brute s'élève à :

- ✓ **600 000** euros pour M. Richard Bielle, Président du Directoire (reste inchangée),
- ✓ **298 600** euros pour M. Olivier Marzloff, membre du Directoire,
- ✓ **298 600** euros pour M. Alain Pécheur, membre du Directoire.

En ce qui concerne M. Ichiro Kashitani, conformément à la politique de rémunération du personnel expatrié de Toyota Tsusho Corporation (« TTC »), actionnaire majoritaire de la Société, la rémunération fixe pour 2015 sera déterminée après la fin de l'exercice fiscal clos le 31 mars 2015. Elle sera ensuite soumise pour approbation au Conseil de surveillance après avis du Comité des nominations et des rémunérations.

MM. Olivier Marzloff et Alain Pécheur, qui ont un contrat de travail avec CFAO, continueront à percevront par ailleurs une rémunération annuelle brute de **10 000** euros au titre de leurs mandats de membre du Directoire.

Les avantages en nature seront du même type que ceux dont les membres du Directoire ont bénéficié en 2014 : véhicule de fonction pour tous les membres du Directoire, assurance chômage dirigeant pour M. Bielle. Conformément à la politique de TTC en matière de rémunération des expatriés, M. Ichiro Kashitani bénéficiera également d'un avantage en nature au titre de son logement.

2) Rémunération variable

Rémunération variable 2014 (versée en 2015):

Après avoir mesuré l'atteinte par les dirigeants mandataires sociaux des objectifs financiers et qualitatifs qui leurs avaient été fixés au titre de l'année 2014 (voir le descriptif détaillé des

critères d'attribution de cette rémunération variable dans le rapport semestriel financier publié en juillet 2014), le Conseil de surveillance a arrêté le montant de leur rémunération variable due au titre de ce même exercice.

Ce montant s'élève à :

- ✓ **363 906** euros pour M. Richard Bielle,
- ✓ **118 467** euros pour M. Olivier Marzloff,
- ✓ **115 540** euros pour M. Alain Pécheur.

Rémunération variable 2015 (à verser en 2016):

La structure de la rémunération variable des membres du Directoire reste inchangée. Les critères de performance retenus pour l'année 2015 sont liés à l'atteinte d'objectifs financiers de même nature que ceux définis pour l'année 2014 (*Résultat net Part du groupe*, *Ratio sur capitaux engagés* et *Cash-flow*). En ce qui concerne les objectifs individuels définis pour chaque membre du Directoire, le caractère confidentiel n'en permet pas la publication.

3) Bonus de rétention au titre de l'exercice 2014

En 2013, le Conseil de surveillance a, sur recommandation du Comité des rémunérations, décidé d'allouer une prime dite de rétention à MM. Marzloff et Pécheur, consistant en une somme qui serait payée si les bénéficiaires étaient toujours dans leurs fonctions au 31 décembre 2014. Cette prime, équivalant à deux fois la rémunération variable 2012 à objectifs atteints, s'inscrit dans un dispositif plus large visant à garantir une stabilité managériale dans un contexte de prise de contrôle par un nouvel actionnaire de référence, TTC.

Le 31 décembre 2014, MM. Marzloff et Pécheur ont perçu ces primes de rétention pour des montants respectifs de **258 300** euros bruts et **225 000** euros bruts.

A propos de CFAO

CFAO est un leader de la distribution spécialisée, partenaire privilégié des grandes marques internationales, s'adressant à des marchés à fort potentiel en Afrique et dans les Collectivités et Territoires d'Outre-Mer : les équipements, la santé et les biens de consommation. Le Groupe est présent dans 39 pays, dont 34 pays d'Afrique, ainsi que dans sept Collectivités et Territoires d'Outre-Mer, et emploie 12 000 personnes à fin 2014.

En 2014, CFAO a réalisé un chiffre d'affaires total consolidé de 3 560,4 millions d'euros et enregistré un résultat opérationnel courant de 270,7 millions d'euros.

CFAO est détenu à 97,4 % par TTC (Japon).

CFAO est coté sur NYSE Euronext à Paris.

Retrouvez CFAO sur Bloomberg : CFAO:FP et sur Reuters : CFAO.PA

Pour en savoir plus : www.cfaogroup.com

Contacts CFAO :

CFAO agence de presse 35°Nord Romain Grandjean rg@35nord.com +33 6 73 47 53 99	CFAO Direction de la communication Claude Paseri Directeur de la Communication cpaseri@cfao.com + 33 1 46 23 59 76	CFAO Relations investisseurs et analystes Olivier Marzloff Secrétaire général omarzloff@cfao.com + 33 1 46 23 58 27
--	---	--